

Directive du District scolaire francophone du Nord-Ouest

DIRECTIVE 4.08

Page 1 de 3

Objet : Régime pédagogique du primaire et du secondaire

En vigueur : 26 février 1997

Révision : 24 octobre 2019

TEMPS D'ENSEIGNEMENT

Le temps d'enseignement dans les écoles du DSFNO constitue le temps contact avec les élèves, du début à la fin de la journée scolaire, incluant les pauses de récréations, mais excluant la pause du dîner.

RÉGIME

Objet : Régime pédagogique du primaire et du secondaire

En vigueur : 26 février 1997

Révision : 24 octobre 2019

Certaines matières sont aussi divisées en volets ou en domaines. Le français et l'anglais langue seconde comportent des volets alors que les mathématiques comportent des domaines.

Volets en français 3^e à 12^e